



REGLEMENT DES EPREUVES (HIVERS et ETE)

ARTICLE 1

Pour participer à la Cenise-Bargy, il faut être en possession d'une assurance personnelle (carte CAF, licence FFME, licence FFS, ou certificat médical de moins de d'un an). Les non licenciés ont obligation de prendre une assurance journée proposée par le Comité d'Organisation (3 €).

ARTICLE 2

L'épreuve est réservée à des personnes en bonnes conditions physiques. Les participants devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpinisme, ski de fond, vélo et course pied (en fonction des courses) en compétition de moins d'un an si la licence présentée ne stipule pas qu'elle a été visée par un médecin.

ARTICLE 3

Les participants devront impérativement respecter les horaires, ainsi que les barrières horaires définies par l'organisation de la course.

ARTICLE 4

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle.

ARTICLE 5

Pour le parcours Hivers :

Pour des raisons de sécurité, le port d'un casque de montagne est obligatoire pour les 2 parcours de ski de montagne (parcours A et C). Les participants de ces 2 parcours devront obligatoirement avoir un équipement de sécurité – port du DVA, de la pelle et de la sonde), sous peine de refus du départ. Skis nordiques interdits sur ces 2 parcours.

Pour le parcours Eté :

Pour des raisons de sécurité, le port d'un casque Vélo est obligatoire pour les 2 parcours de VTT et Vélo de route (parcours A et B). Les participants de ces 2 parcours seront dans l'obligation d'avoir une tenue et des chaussures adaptées sous peine de refus du départ.

ARTICLE 6

L'aire de change est réservée aux concurrents individuels. Ces coureurs ne bénéficieront d'aucune aide pour le changement de matériel dans l'aire de change.

ARTICLE 7

La Cenise Bargy reste une épreuve physiquement éprouvante, qui nécessite un bon état de forme. Tout concurrent en difficulté peut abandonner à son initiative ou être contraint à interrompre sa course par le Comité d'Organisation, s'il est jugé trop fatigué ou trop inexpérimenté. L'abandon ou la mise hors course se fait à un point de contrôle sauf cas de force majeure. En outre, des **barrages horaires** sont mis en place à l'issue de chaque parcours et sont communiqués lors du briefing d'avant course par le directeur de course. **Un concurrent individuel se présentant hors délai se verra mis hors course et ne pourra donc pas partir sur le parcours suivant.** Concernant les équipes, le directeur de course fera partir le concurrent dont le partenaire ne s'est pas encore présenté à l'aire de relais dans les temps impartis, et la différence de temps sera ajoutée à la fin.

ARTICLE 8

Tout concurrent étant sur le point de se faire doubler ne doit pas gêner celui qui le double et devra céder la place en bonne entente.

ARTICLE 9

Tout coureur est tenu de venir au secours d'une personne en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter lors d'une assistance.

ARTICLE 10

Pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve, il faut avoir 16 ans révolus. **Les mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale du type : « Je soussigné(e), (Nom, Prénom), père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise l'enfant (Nom, Prénom)à participer à..... Date et signature.**

ARTICLE 11

Le (ou les) dossard fourni par l'organisation devra être porté de façon à être visible pendant toute la durée de la course et remis à l'organisation sur l'aire d'arrivée en échange du lot souvenir.

ARTICLE 12

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le règlement de l'épreuve pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 13

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des décisions du Comité d'Organisation. Le non-respect du règlement entraîne la disqualification du compétiteur (et de son équipe) qui ne pourra pas être classé et qui ne pourra prétendre à participer au tirage au sort.

Seul le temps global compte pour le classement, les temps détaillés pour chacun des parcours n'étant qu'indicatifs, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation de la part des coureurs.

Les participants seront classés dans les catégories suivantes :

- ✓ Individuelle Homme
- ✓ Individuelle Femme
- ✓ Equipe Homme (2 ou 3 participants)
- ✓ Equipe Femme (2 ou 3 participants)
- ✓ Equipe Mixte (2 ou 3 participants)

Les trois parcours sont identiques pour toutes les catégories.

ARTICLE 14

Les prix seront remis aux vainqueurs de chaque catégorie au moment de la proclamation des résultats, ils ne pourront en aucun cas être réclamés en cas d'absence sur le podium.

Le tirage au sort des lots est réservé exclusivement aux concurrents physiquement présents.

ARTICLE 15

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation, sauf si le désistement parvient à l'Association Cenise-Bargy, RJR DECOLLETAGE- Pleine Mouille 74 130 MONT-SAXONNEX, par lettre recommandée, 48 HEURES avant la course.

DROIT A L'IMAGE

En participant à la Cenise Bargy, j'autorise et accepte d'être photographié(e), de participer aux prises de vues, éventuellement sonores, du film et des photos réalisés lors de l'événement, et ce, à titre gracieux.

Je donne mon autorisation pour que l'association Cenise Bargy puisse utiliser, exploiter et faire la promotion de toutes ou partie de ces photographies, ces images, dires et commentaires à leur gré, pour des exploitations vidéographiques, Internet, éditions littéraires et tous autres modes et ce, à titre gracieux sans limitation de durée.

Je donne mon autorisation pour que l'association Cenise Bargy dispose du droit à l'image collective, individuelle ou privée, concernant leur participation et en ce qui concerne de près ou de loin la Cenise Bargy pour tout usage, tout support, usage commercial ou autres.

